



**RECRUTEMENT DRH**



# DONNEZ DU SENS À VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU DÉFI PROFESSIONNEL  
DANS UN ENVIRONNEMENT PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS ?  
RENNES VILLE & MÉTROPOLE PEUT DEVENIR VOTRE NOUVELLE TERRE D'ACCUEIL !

Travailler dans nos collectivités vous offre de réels avantages pour concilier vie professionnelle et personnelle. Découvrez-les et rejoignez-nous !

# LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

## > Proximité

Rejoignez une collectivité proche de ses habitant·es et de son territoire.

## > Solidarité

Solidaires dans nos missions, nous construisons un projet commun et partagé.

## > Engagement

Nous portons les valeurs du service public et accompagnons les grandes transitions sociales et écologiques du territoire.

## > Intelligence collective

Expert·es de nos métiers, nous croisons nos regards et nos compétences au bénéfice du territoire et de ses habitant·es.

## REJOIGNEZ- NOUS POUR :

- > Faire partie d'un collectif bienveillant de plus de 5 300 collègues travaillant au service des citoyen·nes.
- > Donner du sens à votre expérience professionnelle en choisissant un emploi parmi plus de 300 métiers dans tous les secteurs d'activité.
- > Participer activement au développement de notre territoire.

> Bénéficier des perspectives d'évolution professionnelle via une offre de formation complète et des possibilités de mobilité interne.

> Participer aux nombreux événements internes : conférences, visites de services, ateliers, expositions.



## NOUS SOMMES DES COLLECTIVITÉS :

- > Responsables et engagées sur le plan social et environnemental.
- > Mobilisées en faveur de l'égalité femmes/hommes.
- > Favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et l'insertion professionnelle des jeunes.
- > Prônant les valeurs d'autonomie, de bienveillance et de responsabilité au sein des équipes.

# ET BENEFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES !



## ÉQUILIBRE VIE PRO ET PERSO



### Nous vous offrons :

- > La possibilité de télétravailler (jusqu'à 2,5 jours par semaine) pour les métiers qui le permettent.
- > Différents régimes de temps de travail pouvant ouvrir droit à RTT (ex. 15 jours de RTT par an pour 37h30 hebdo).
- > Des autorisations d'absences spéciales pour des événements de vie personnelle (garde d'enfant malade, mariage, naissance).
- > Une possibilité d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET).

## PRIME EXCEPTIONNELLE



- > Une allocation vacances annuelle de 1 016,83€ brut (pour les titulaires) / 1 040,27€ brut (pour les contractuels).

## AIDES AUX TRANSPORTS ET À LA RESTAURATION



- > Une offre de restauration au choix : titres déjeuners dématérialisés d'une valeur de 8 € par jour dont 4,70 € pris en charge par l'employeur, et/ou accès à des restaurants administratifs (diverses formules à moins de 6 € le repas).
- > Un plan de déplacement avantageux pour venir au travail en transport en commun (participation de l'employeur à hauteur de 75% de l'abonnement) ou en vélo, trottinette ou covoiturage (des équipements gratuits pour les utilisateurs des trottinettes, vélo, 30 tickets STAR gratuits et versement d'une indemnité kilométrique vélo).



## DES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES



**Notre collectivité offre un accès à des prestations sociales et familiales diversifiées du CNAS (Comité National d'Action Sociale):**

- > Solidarité : aides pour les enfants en situation de handicap, secours exceptionnels, aide précarité énergétique, prêts.
- > Aides financières du quotidien : tickets CESU, chèques cadeaux, aides événements de vie, séjours vacances, réductions commerciales.
- > Enfants : aides garde jeunes enfants, Noël, accueil loisirs.
- > Vacances : plan épargne, chèques vacances, aides aux séjours, réductions commerciales.
- > Culture et loisirs : cinéma, spectacles, forfait sport, réductions abonnements, chèques lire, chèques culture.

[www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)

## AIDES FAMILIALES ET SANTÉ



**Nous vous proposons des aides familiales financières adaptées à vos besoins (sous conditions) :**

- > Aide à la garde d'enfants.
- > Aide aux loisirs et séjours (centre de loisirs, colonies de vacances).
- > Aide pour les parents d'enfants porteurs de handicaps.
- > Indemnité de changement de résidence.

**L'employeur participe également aux frais de votre complémentaire santé et de votre prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt maladie) :**

- > votre mutuelle santé (de 5 à 25 €/mois selon le quotient familial (QF))
- > votre prévoyance (10 €/mois).

## UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS



- > L'association sportive interne avec son offre de 33 activités sportives : [www.asmunicipauxrennesmetropole.fr](http://www.asmunicipauxrennesmetropole.fr)



11 rue Kléber - 35000 Rennes  
Tél : 02 23 62 12 39  
[www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)



Nos offres d'emploi